

Communiqué de presse

Congo-Brazzaville : Le Premier Ministre et les membres de son Gouvernement doivent déclarer leur patrimoine



Brazzaville le 16 mai 2021. La République du Congo dispose depuis hier d'un nouveau Gouvernement composé de 36 ministres. Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) interpelle le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à **lutter efficacement contre la corruption, le pillage des ressources et des**

deniers publics qui privent continuellement les congolais de la plupart des droits humains fondamentaux et mettent à mal l'économie du pays.

A cet effet, nous exigeons du nouveau Premier Ministre, M. **Anatole Collinet Makosso**, l'application stricte d'une part, de la Constitution qui dispose : « **Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci** » (art.55) et, d'autre part, de la loi n°4-2019 du 7 février 2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique qui prévoit : « **Tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique est tenu de déclarer son Patrimoine lors de sa prise de fonction et de la cessation de celle-ci. La déclaration de patrimoine doit être, certifiée sur l'honneur, exacte et sincère par le déclarant** » (art. 1,2).

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) fait observer que tous les gouvernements précédents ont volontairement fait le choix de violer la Constitution et la loi sur cette question. **Or, la déclaration de patrimoine contribue à la moralisation de la vie publique et constitue un important moyen de prévention de la corruption et de dissuasion pour prévenir et combattre les risques d'enrichissement illicite.**

Dans cette optique, le CAD fait aussi appel au **Fonds monétaire international (FMI) de soutenir notre demande de déclaration de patrimoine en la considérant comme une exigence supplémentaire que doit remplir l'Etat congolais qui fait face à des défis importants liés à la gouvernance.**

Le non-respect du Gouvernement actuel de se conformer à cette exigence constitutionnelle de déclaration de patrimoine constituera un signe avant-coureur de la continuité de la culture du non-respect des lois et accords mais aussi de la mauvaise gouvernance. En conséquence, le CAD se réserve le droit, conformément à la Constitution, d'actionner les mécanismes prévus par la loi pour faire respecter la Constitution et la loi sur l'obligation de déclaration de patrimoine.

Pour terminer, le CAD saisit cette occasion pour demander également au nouveau Gouvernement de :

- **Résoudre immédiatement la crise au niveau du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) qui a des conséquences sur le droit à la santé des milliers d'individus ;**
- **Dénouer la situation des retraités qui cumulent 33 mois de pension non-payée.**

